

Mutation des enseignants : comment le système de mutation des enseignants s'est grippé

Pour être affectés dans une autre académie ou un autre département, les professeurs sont soumis à un système basé sur un barème de points. Mais, depuis plusieurs années, la mécanique se grippe.

Par [Eléa Pommiers](#) et [Sylvie Lecherbonnier](#)

Publié hier à 19h39, mis à jour à 14h43

Temps de Lecture 7 min.

Pendant seize ans, Stéphane (les personnes citées par leur prénom n'ont pas souhaité donner leur nom) a formulé la même demande, chaque année : être muté de l'académie de Créteil, où il enseigne en lycée professionnel depuis qu'il y a été affecté en début de carrière, vers l'académie de Bordeaux, dont il est originaire. Au mois de mars, « *miracle* », la réponse a fini par être positive, raconte Sandra, sa femme. Mais le soulagement a été de courte durée pour ce couple avec deux enfants. Professeure des écoles dans le Val-de-Marne, Sandra s'est vu, elle, opposer un refus à la demande de mutation qu'elle formule depuis huit ans.

« Il y avait des besoins en Gironde, mais le Val-de-Marne n'a pas autorisé mon départ en raison du manque d'enseignants dans le département », explique l'enseignante de 36 ans, confrontée dès lors au choix cornélien de vivre à 600 kilomètres de son conjoint, en payant deux logements et les trajets hebdomadaires, ou de renoncer, du moins temporairement, à exercer le métier *« pour lequel [elle] a fait cinq ans d'études et passé un concours difficile »*.

Comme tous les enseignants, le couple connaissait les règles en passant le concours dans le public. S'ils formulent des vœux, les professeurs ne choisissent pas leur premier lieu d'exercice, selon des règles qui diffèrent entre premier et second degrés.

Dans le primaire, le recrutement est académique et les lauréats ne peuvent être affectés que dans l'un des départements de l'académie dans laquelle ils ont été reçus, qui n'est pas nécessairement celui où ils vivent. Pendant près de trois ans, entre 2018 et 2021, Cécile, 38 ans, a ainsi dû faire les trajets entre Cherbourg (Manche), la ville où elle habite, et Flers (Orne), la ville où elle enseigne, faute d'obtenir une mutation. *« J'ai été affectée à Flers pour mon premier poste en 2014. Au départ, je ne rentrais que le week-end, mais, au bout de quelques années, j'en ai eu marre et j'ai commencé à faire des trajets quotidiens »,* raconte la professeure des écoles. Près de quatre heures de route les lundis, mardis, jeudis et vendredis, départ de la maison à 5 h 30 et retour à 19 heures.

Mouvement « complètement sclérosé »

Dans le secondaire, le recrutement est national et les admis au concours sont affectés n'importe où sur le territoire, en fonction des besoins dans chaque discipline. Ceux qui souhaitent ensuite changer de département en primaire ou d'académie dans le secondaire doivent se soumettre à un système basé sur un barème de points (un enseignant tout juste titularisé en a 14), dont le nombre augmente avec l'ancienneté et selon la situation individuelle et familiale – un éventuel handicap – ou encore la nature du poste occupé. *« Un enseignant marié avec des enfants aura, de fait, plus de chances d'être muté qu'un célibataire »,* résume le ministère de l'éducation nationale.

Chaque enseignant sait que sa mobilité sera contrainte, notamment en début de carrière, mais la situation se détériore depuis plusieurs années. Le mouvement est *« moins fluide »*, constate Sophie Vénétitay, secrétaire générale du SNES-FSU, syndicat majoritaire des enseignants du second degré. En 2021, 43 % des 26 000 professeurs demandant à changer d'académie ont obtenu satisfaction,

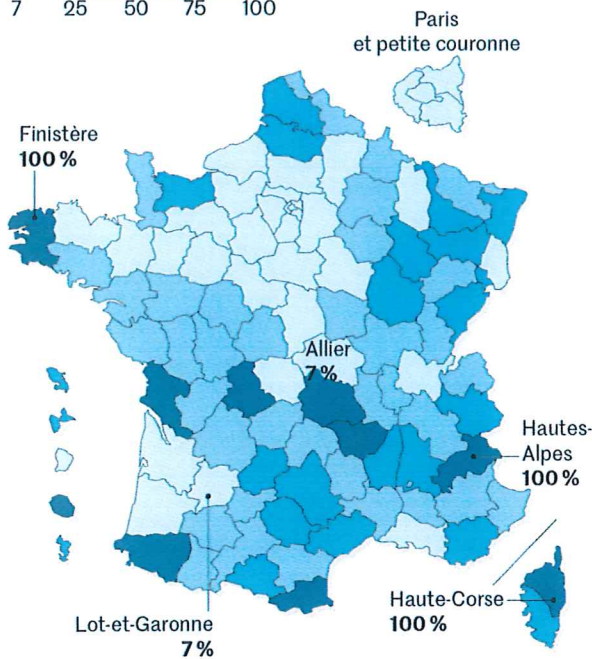
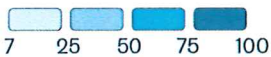
contre un peu plus de 45 % en 2019, et 55 % en 2015, selon les bilans sociaux dressés par l'éducation nationale.

Dans le premier degré, le mouvement est même « *complètement sclérosé* », déplore Guislaine David, cosecrétaire générale du premier syndicat d'enseignants, le SNUipp-FSU. Les demandes de mutation entre départements ont été refusées à presque 80 % en 2022, en constante hausse depuis dix ans. En 2010, ces refus concernaient 63 % des demandes.

Le système est structurellement déséquilibré par d'importantes disparités territoriales. « *Les vœux des enseignants ne concordent pas avec les besoins des territoires, et nous avons besoin d'affecter des enseignants partout* », souligne le ministère de l'éducation nationale. « *Certains territoires sont de plus en plus fuis et d'autres de plus en plus demandés* », remarque Elisabeth Allain-Moreno, secrétaire nationale du SE-UNSA, et ce, d'autant plus depuis la crise sanitaire. Dans le premier degré, la Seine-Saint-Denis, par exemple, enregistre presque 90 demandes de sortie pour une demande d'entrée.

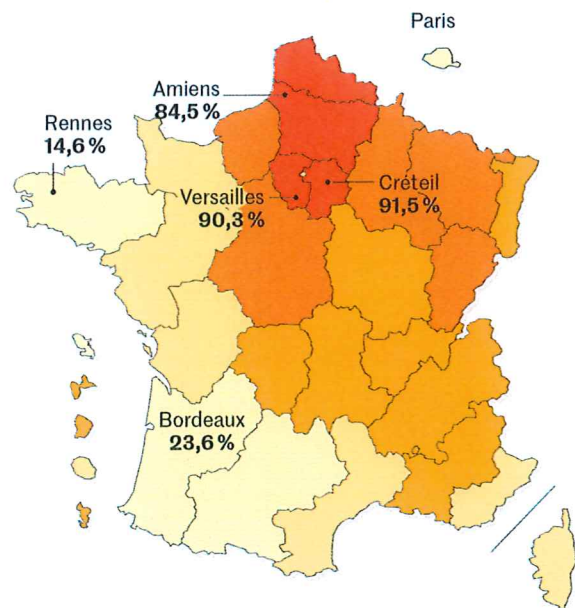
De fortes inégalités pour quitter son département d'affectation, dans le premier degré*

Part des **demandes de sortie réalisées** des enseignants titulaires en 2020, en % des demandes



Les jeunes recrues au secours des territoires les moins attractifs, dans le second degré

Part des **néotitulaires**** par académie, en 2020, en % des entrants



* Tous les chiffres concernent uniquement les enseignants du secteur public

** Nouveaux enseignants ex-stagiaires

Infographie : *Le Monde*

Source : ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

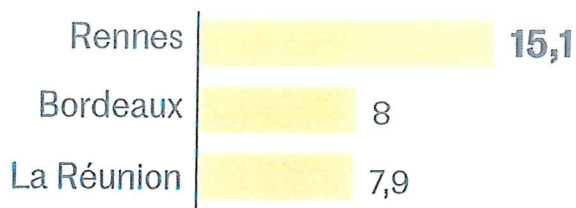
En 2021, plus de la moitié des demandes de mutation émanaient d'enseignants travaillant en Ile-de-France, notamment dans les académies de Créteil et de Versailles, les moins attractives du pays, mais également les plus importantes en matière démographique. C'est là que sont mutés près de la moitié des nouveaux enseignants du second degré, dotés d'un très faible nombre de points, alors que des

enseignants plus âgés demandent à partir vers des académies plus prisées, comme Rennes, Bordeaux, Toulouse ou Montpellier.

L'attractivité des académies dans le second degré

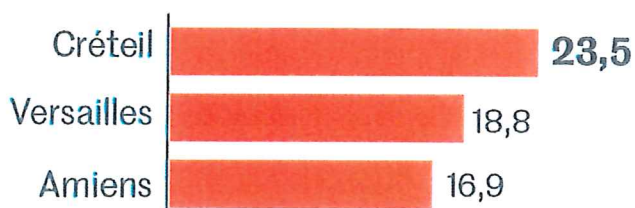
Académies les plus attractives

Nombre de demandes d'entrée en premier vœu
pour une demande de sortie, en 2020



Académies les moins attractives

Nombre de demandes de sortie
pour une demande d'entrée, en 2020



Dans le premier degré, en 2020

14,1 % des enseignants titulaires de l'académie de Créteil ont fait la demande de sortir de leur département d'affectation (9,9 % pour l'académie de Versailles, contre 4,7 % pour l'ensemble des enseignants)

Infographie : *Le Monde*

Source :

ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Impossible, donc, de satisfaire tout le monde. Anne et son mari, professeurs de sciences de la vie et de la terre (SVT), originaires du Finistère et mutés dans l'académie de Créteil après l'obtention de leur concours, demandent ainsi leur mutation en Bretagne depuis plus de dix ans ; en vain. *« Chaque année, au mois de mars, nous attendons fébrilement derrière l'ordinateur que la réponse s'affiche, notre vie est comme suspendue à cette décision »*, explique l'enseignante de 40 ans, qui aimerait se rapprocher de sa famille et de ses *« parents vieillissants »*.

Elle totalise désormais plus de 900 points au barème, son mari plus de 800, mais la barre d'entrée dans l'académie de Rennes – la plus demandée du pays – a flambé pour atteindre plus de 1 000 points en SVT, quand elle est de 14 pour Créteil. *« C'est épuisant, regrette-t-elle. Je pensais partir en cinq ou six ans, je n'aurais jamais imaginé être encore là plus de dix ans après, mais il y a toujours quelqu'un avec un barème supérieur qui nous passe devant. »*

« Sentiment d'être prisonniers »

Selon les syndicats, le poids de l'incertitude et de l'incompréhension quant à certaines décisions s'est accru avec la suppression, depuis la loi de transformation de la fonction publique en 2019, des commissions paritaires dans lesquelles siégeaient les syndicats et qui intervenaient dans le processus de mutation. *« Nous pouvions vérifier qu'il n'y avait pas d'erreur de barème, que les droits de chacun étaient respectés, défendre une situation particulière, ou juste être là pour expliquer aux collègues les raisons pour lesquelles leur demande avait été refusée, détaille Sophie Vénétiay. Nous n'avons plus accès à tout ça, et cela alimente les suspicions d'arbitraire chez les enseignants. »*

Au-delà de la souffrance qu'elle génère chez certains professeurs, la gestion des mutations constitue de plus en plus un frein au recrutement, note la médiatrice de l'éducation nationale dans son rapport 2021. *« Dans certains recours que nous examinons, les enseignants ont le sentiment d'être prisonniers de leur lieu d'affectation »*, relève ainsi Catherine Becchetti-Bizot. L'âge d'entrée dans le métier ne cesse de croître : en moyenne, un enseignant du premier degré commence à 29 ans et un professeur du second degré à plus de 31 ans.

Cela en décourage plus d'un. Dans le second degré, plusieurs rapports ont souligné, ces dernières années, que des candidats renonçaient au concours de peur d'être envoyés à des centaines de kilomètres de chez eux et de mettre des années à rentrer.

Dans le premier degré, où les enseignants restent dans l'académie où ils ont été admis, cette problématique mine notamment l'attractivité de Créteil et de Versailles. *« De plus en plus de candidats refusent de passer le concours dans ces académies, car ils savent qu'ils ne pourront pas les quitter »*, selon Guislaine David. En 2022, elles n'ont pu recruter que 1 800 professeurs des écoles, là où elles avaient besoin de plus de 3 200 postes.

Pour certains, ces difficultés conduisent à des départs qui prennent un relief particulier en cette rentrée marquée par la crise du recrutement. Sandra, qui a essuyé un refus d'autorisation de quitter le Val-de-Marne, a décidé de se mettre en disponibilité pour suivre son conjoint en Gironde et ne pas éclater sa famille. Un statut qui met en suspens sa carrière et qui lui interdit temporairement de travailler pour l'éducation nationale. A partir de septembre, elle n'exerce donc ni en Gironde ni dans le Val-de-Marne.

« On recrute des contractuels qui ne sont pas formés pour enseigner alors qu'il y a des gens comme moi qui sont qualifiés, qui veulent travailler, et qui en sont empêchés par interdiction de muter », s'insurge la professeure des écoles. Son cas n'est pas marginal. Plus de 22 000 enseignants étaient en

disponibilité en 2021, dont 8 800 pour rapprochement de conjoint. Selon l'éducation nationale, une part d'entre eux avait demandé une mutation.

« Choix politiques »

La crise des recrutements ravive les demandes d'évolution du système. Les députés Cécile Rilhac (Val-d'Oise, Renaissance) et Rodrigo Arenas (Paris, Nupes) viennent ainsi de lancer une mission flash à l'Assemblée nationale sur le « *recrutement, la mobilité et l'affectation des enseignants du premier degré* ». « *Il faudrait remettre à plat le système d'affectation et de mutation, sereinement et sans idéologie, et être capable de reconnaître les compétences et l'expérience acquise, alors que de plus en plus de professeurs possèdent une première carrière professionnelle dans un autre secteur* », estime Catherine Becchetti-Bizot.

Les solutions en la matière sont cependant loin d'être évidentes. Car si le système de mutation revêt des enjeux importants en matière d'attractivité du métier et de respect du bien-être des personnels, il ne s'agit pas de son seul objectif. Les affectations visent avant tout à mettre des enseignants là où sont les élèves, pour garantir la continuité du service public d'éducation sur tout le territoire.

Dans le second degré, il reste ainsi inconcevable d'abandonner le mouvement national, tant du côté du ministère que des syndicats. « *Sans lui, nous n'aurions pas d'enseignants en Seine-Saint-Denis* », résume Caroline Quiniou, du SNES Créteil.

Camille Terrier, Julien Combe et Olivier Tercieux, chercheurs à l'École d'économie de Paris, ont proposé, en 2016, un algorithme alternatif qui, en s'affranchissant du strict respect du barème de points, permettait d'augmenter la mobilité des enseignants de collège et de lycée d'au moins 30 % en autorisant les échanges entre enseignants demandant chacun l'académie de l'autre, sans pénaliser les académies les moins attractives. « *Ce sont des choix politiques à discuter, mais il est possible d'adapter et d'améliorer cet algorithme à la fois en matière de mobilité des enseignants et de correction des inégalités géographiques* », estime Olivier Tercieux.

Du côté du ministère, on affirme qu'une réflexion sur le sujet doit être menée à l'automne dans le cadre des discussions sur la « *revalorisation du métier* », en prêtant une « *attention particulière à l'accompagnement en début de carrière* », notamment dans les académies déficitaires.

Car c'est bien une réflexion globale sur le métier que sous-tend la problématique des mutations. « *On atteint les limites de ce qu'on peut demander aux enseignants comme sacrifice pour le goût pourtant très fort d'une profession. Cumuler salaire peu élevé, éloignement géographique et conditions de travail dégradées commence à faire beaucoup* », résume Géraldine Farges, sociologue de l'éducation.